20

Session du Conseil départemental Séance du 24 juin 2022



Rapporteur: M. CHENUT

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Décision modificative n° 1 - 2022

Le vendredi 24 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs:

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-1;

Vu le tableau d'amendement présenté devant la 4^{ème} commission le 24 juin 2022 puis en séance publique le même jour par M. CHENUT et intégré au projet de décision modificative ;

Expose:

Comme chaque année, la première décision modificative permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, qui se soldent par un excédent de clôture du budget principal de près de 48 M€.

Il est proposé d'affecter cet excédent, augmenté des recettes de fonctionnement supplémentaires qui s'élèvent à 6 M€ :

- à la révision à la baisse de la prévision de la recette de droits de mutation à titre onéreux, à hauteur de 20 M€, compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique constatée depuis le vote du budget primitif,
- au financement de dépenses nouvelles à hauteur de 13,4 M€, correspondant à des besoins supplémentaires dans les secteurs de la protection de l'enfance et du personnel,
- à la réduction de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 18,4 M€.

En dépenses de fonctionnement, la décision modificative intègre ainsi une première orientation forte avec l'inscription de près de 6 M€ de crédits pour répondre aux besoins supplémentaires sur les secteurs de la protection de l'enfance et de l'insertion. Il est notamment procédé à l'inscription de 5,1 M€ de crédits complémentaires sur l'aide sociale à l'enfance dont 2,5 M€ au titre des dotations versées aux structures d'accueil et d'hébergement.

Par ailleurs, 3,4 M€ de crédits sont proposés sur les charges de personnel pour la mise en œuvre de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la collectivité et l'application des mesures du Ségur de la santé, mesures qui font l'objet d'un rapport spécifique présenté dans le cadre de cette session. Cette augmentation des crédits doit permettre également le renforcement de moyens humains dans les CDAS et à la MDPH et le financement de la hausse annoncée du point d'indice de la fonction publique.

Il est par ailleurs prévu une augmentation globale de 1,2 M€ des crédits sur le poste des achats de matières premières et fournitures afin de tenir compte de la forte augmentation des prix depuis le début de l'année.

Sur les dépenses d'investissement, cette étape budgétaire est marquée principalement par des ajustements sur les crédits inscrits au titre du fonds d'urgence 35 selon les évolutions proposées lors de cette session pour permettre d'atteindre un engagement complet du dispositif pour la fin de l'année. Cela se traduit notamment par le rephasage sur l'exercice de plus de 1,2 M€ de crédits en matière de subventions d'équipement.

Les crédits consacrés aux travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale, bâtiments, terrains et voirie, sont globalement augmentés de 0,8 M€ avec essentiellement des transferts entre opérations tenant compte de leur état d'avancement.

Sur le volet des recettes, hors la reprise des résultats, la décision modificative se caractérise en fonctionnement par une diminution des prévisions à hauteur de 14 M€ liée principalement à un ajustement à la baisse de la prévision de produit des droits de mutation de 20 M€ compte tenu des risques liés à l'évolution de la situation économique. Il est par ailleurs enregistré des produits supplémentaires pour près de 6 M€ dont 4,4 M€ sur les autres impôts et taxes.

Les recettes d'investissement hors emprunts s'accroissent de 1,5 M€ en raison notamment de l'inscription de participations complémentaires sur des opérations réalisées sous mandat et de reversements d'avances consenties par le budget principal aux budgets annexes.

Compte tenu des éléments précités, ces diverses propositions se soldent par une réduction de 18,4 M€ du recours à l'emprunt qui passe de 116,9 M€ à 98,5 M€.

La situation synthétique de la DM1 se présente comme suit :

	Dépenses				Rec	ettes		
	BP <u>en</u> M€	DM1 <u>en</u> M€	Crédits votés en M€	Variation	BP <u>en</u> M€	DM1 <u>en</u> M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	970,47	+ 13,41	983,88	+ 1,4 %	1 080,88	- 13,98	1 066,89	- 1,3 %
Reprise du résultat					0,00	+ 47,97	47,97	
Investissement *	257,67	+ 3,65	261,33	+ 1,4 %	30,37	+ 1,50	31,87	+ 4,9 %
Total	1 228,14	+ 17,06	1 245,20	+ 1,4 %	1 111,25	+ 35,48	1 146,73	+ 3,2 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					116,89	- 18,42	98,47	- 15,8 %

^{*} hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie

Par ailleurs, comme chaque année, cette étape budgétaire enregistre les révisions à la baisse des autorisations de programme de subventions antérieures à 2022 aux montants des aides effectivement attribuées.

I – UNE ÉVOLUTION DES RECETTES MARQUÉE ESSENTIELLEMENT PAR LA REPRISE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET UNE DIMINUTION DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION

A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 33 988,4 K€ en raison principalement de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 en excédents de fonctionnement pour 47 973,31 K€ après la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Hors reprise de ce résultat, les recettes de fonctionnement sont en diminution de 13 984,91 K€ du fait particulièrement de la baisse anticipée du produit des droits de mutation de 20 000 K€ par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif. Cette recette risque d'être impactée dans les mois à venir par un ralentissement du nombre de transactions immobilières lié au contexte économique (hausse des taux d'intérêts notamment). Le montant est ainsi actualisé à 232 000 K€.

Cependant, certaines recettes de fonctionnement enregistrent des augmentations détaillées ci-après :

- l'ajustement à la hausse de 3 092,38 K€ du montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité intégrant des régularisations relatives à 2021
- l'accroissement de 1311,63 K€ du produit des recettes fiscales notifiées dont 1 211,54 K€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- la révision de 204,32 K€ de la dotation globale de fonctionnement tenant compte d'une augmentation de la population légèrement supérieure à celle estimée initialement
- l'inscription de 1 046,74 K€ de diverses dotations et participations dont 300,93 K€ de financements de l'Etat au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et 335 K€ de contributions complémentaires versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour le fonctionnement de la MDPH
- l'ajout de 321,98 K€ de produits exceptionnels correspondants notamment à des remboursements d'assurance suite à des sinistres et à l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs

B - Les recettes d'investissement

L'augmentation de 1 496,3 K€ des recettes d'investissement hors emprunts résulte notamment de l'inscription de 518,59 K€ de remboursements attendus sur des opérations exécutées sous mandat dont un 1^{er} versement de Rennes Métropole de 522,18 K€ pour financer les travaux réalisés sur son territoire dans le cadre du projet de liaison cyclable entre la Mézière et la Chapelle-des-Fougeretz.

Il est prévu par ailleurs un remboursement de 549,31 K€ des avances versées aux budgets annexes sur des exercices antérieurs. Cette inscription résulte des ajustements budgétaires effectués sur ces budgets dans le cadre de la décision modificative et notamment ceux liés à la cession à Fougères agglomération de terrains de la zone d'activités de la Grande marche suivis sur le budget annexe BioAgroPolis.

Une revalorisation de 483,53 K€ des recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance est également proposée.

II – UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES NOUVELLES SUR LE VOLET DES RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION 1 ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	21 482,59	+ 1 904,39	23 386,98
11 – Mobilités	11 576,78	+ 1 558,10	13 134,89
12 – Aménagement et	1 295,56	+ 29,50	1 325,06
développement des territoires			
13 – Aménagement numérique du territoire	204,27	- 2,05	202,22
14 – Tourisme	1 678,13	0,00	1 678,13
15 – Innovation, Attractivité, Europe	374,26	0,00	374,26
16 – Economie sociale et solidaire	799,39	0,00	799,39
17 – Agriculture	4 517,21	+ 319,83	4 837,04
18 – Environnement	1 036,98	- 1,00	1 035,98
Crédits d'investissement	79 954,20	+ 517,31	80 471,52
11 – Mobilités	53 618,13	- 258,35	53 359,78
12 – Aménagement et	10 586,29	+ 620,81	11 207,10
développement des territoires			
13 – Aménagement numérique du territoire	4 561,23	0,00	4 561,23
14 - Tourisme	465,90	0,00	465,90
15 – Innovation, Attractivité, Europe	5 298,12	0,00	5 298,12
16 – Economie sociale et	5,00	0,00	5,00
solidaire			
17 – Agriculture	2 962,40	- 8,27	2 954,13
18 - Environnement	2 457,13	+ 163,13	2 620,26
Total Environnement,	101 436,79	+ 2 421,70	103 858,49
Aménagement équilibré du			
territoire, Transitions			

Encours d'autorisation de programme	180 316,64	+ 8 593,17	188 909,81
11 – Mobilités	101 866,43	+ 9 312,54	111 178,97
12 – Aménagement et développement des territoires	37 946,13	- 2 110,07	35 836,05
13 – Aménagement numérique du territoire	7 146,66	0,00	7 146,66
14 – Tourisme	744,89	0,00	744,89
15 – Innovation, Attractivité, Europe	22 003,37	- 151,10	21 852,27
17 – Agriculture	5 460,50	- 547,26	4 913,23
18 – Environnement	5 148.67	+ 2 089.07	7 237.73

Politique 11 – Mobilités

L'augmentation de 1 558,1 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> résulte notamment de l'inscription de 780 K€ de crédits pour couvrir les dépenses de stockage et de traitement des eaux polluées suite à la construction de la plateforme technique et logistique sur le site du Hil. Ces frais de dépollution devraient être majoritairement remboursés par les assurances. Il est par ailleurs prévu 448,7 K€ de crédits complémentaires sur les lignes relatives à l'achat de matières premières et fournitures destinées aux travaux de voirie réalisés en interne et aux dépenses d'entretien de la voirie pour tenir compte de la hausse importante des prix. Il est également procédé à un ajustement de 158,66 K€ de crédits afférents à la comptabilisation de la valeur du stock de début d'exercice des fournitures et marchandises achetées

par le service travaux pour la réalisation d'interventions en régie, inscription partiellement compensée par une recette à hauteur de 100 K€. Enfin, 100 K€ sont prévus pour le lancement de premières études sur les pactes de mobilité.

La réduction des <u>crédits d'investissement</u> de 258,35 K€ s'explique notamment par le report à hauteur de 2 000 K€ de crédits destinés à la mise en œuvre du plan de relance sur les routes départementales afin de tenir compte du décalage de calendrier des opérations et des consultations afférentes. Il est également rephasé sur les exercices suivants 221,48 K€ de crédits destinés au programme de sécurisation des routes départementales pour les adapter au planning de réalisation.

En revanche, il est inscrit 1 452,65 K€ de crédits complémentaires sur le programme de grosses réparations du réseau routier départemental afin de tenir compte notamment de l'augmentation des coûts et d'un ajustement du montant des participations versées aux communes pour des travaux effectués sur les routes départementales dans le cadre de l'aménagement de centres-bourgs. Il est par ailleurs procédé à l'ajout de 331,8 K€ de crédits d'études pour la réhabilitation du viaduc Saint-Hubert et 240,24 K€ de crédits sur le programme de confortement des ouvrages d'art afin de les ajuster aux besoins réels.

La revalorisation de 9 312,54 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement d'une augmentation de 7 144,81 K€ de l'enveloppe relative aux études et travaux de modernisation des routes départementales correspondant à l'actualisation du coût des travaux portant sur les opérations de déviation du Sud-Est de Retiers et de requalification de la RD 48 entre Bourg-des-Comptes et Crevin. Il est également procédé à la révision à la hausse de 4 825,91 K€ de l'AP consacrée au programme de mobilités inscrit au plan de relance pour tenir compte des surcoûts des opérations et notamment celles relatives aux liaisons cyclables utilitaires.

A l'inverse, l'enveloppe dédiée à la réalisation du programme « Mobilités 2025 » est diminuée de 3 000 K€ à ce stade, en l'attente de la définition précise des opérations prévues.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

La hausse de 29,5 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> s'explique principalement par un ajustement de 25 K€ de crédits en matière de participations.

Les <u>crédits d'investissement</u> augmentent de 620,81 K€ en raison principalement de l'inscription de 1 231,6 K€ de crédits complémentaires sur le Fonds de soutien aux projets locaux dans le cadre du fonds d'urgence afin de répondre aux sollicitations des communes. Cette augmentation est en partie financée par un transfert de 500 K€ de crédits de paiement prévus initialement sur le Fonds de solidarité territoriale des communes de moins de 2 000 habitants et qui ne seront pas consommés. 131 K€ de crédits alloués au financement des projets ayant vocation à améliorer l'accès des services aux publics pour permettre le règlement de plusieurs dossiers sont également rephasés sur l'exercice.

En revanche, 277,29 K€ de crédits contrats de territoire destinés au financement des bâtiments communaux sont reportés afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés.

La réduction de 2 110,07 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due notamment à une diminution de 1 593,7 K€ de l'enveloppe relative au Fonds de solidarité territoriale afin de l'ajuster aux montants attribués. Il est d'autre part proposé, conformément à la décision actée par la Commission permanente de février dernier, le transfert des 1 001,48 K€ de crédits inscrits initialement sur l'enveloppe des contrats de territoire de Saint-Malo pour le musée d'histoire maritime à Saint-Malo, vers l'AP dédiée à ce projet, et suivie sur la politique sectorielle de la culture.

A l'inverse, l'enveloppe consacrée au dispositif du Fonds de soutien aux projets locaux en faveur de la transition écologique et l'accès aux services essentiels et la cohésion sociale, est abondée de 1 500 K€, dont 1 000 K€ par redéploiement de crédits du Fonds de solidarité territoriale, pour permettre d'engager de nouveaux dossiers.

Politique 13 – Aménagement numérique du territoire

La baisse de 2,05 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> s'explique par la restitution de crédits en matière de subventions.

Politique 15 – innovation, Attractivité, Europe

La réduction de 151,1 K€ de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> résulte de la suppression des derniers crédits destinés aux aides en faveur des projets d'aménagement des parcs d'activités suite au solde du dossier du site de la Brohinière.

Politique 17 – Agriculture

Les <u>crédits de fonctionnement</u> augmentent de 319,83 K€ en raison principalement de l'inscription d'une subvention d'équilibre de 309,19 K€ du budget principal au budget annexe BioAgroPolis résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de la cession des terrains de la zone d'activités de la Grande marche et correspondant à la prise en charge du déficit de l'opération.

La baisse de 8,27 K€ des <u>crédits d'investissement</u> et de 547,26 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées de l'enveloppe relative au programme départemental de développement agricole.

Politique 18 – Environnement

L'augmentation de 163,13 K€ des <u>crédits d'investissement</u> et de 2 089,57 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due principalement au redéploiement de crédits du fonds d'urgence pour soutenir des projets d'amélioration de la performance énergétique des établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

COMMISSION 2
PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	219 701,65	+ 5 335,14	225 036,79
21 – Enseignement 2ème degré	27 630,83	+ 97,48	27 728,31
22 – Autres cycles	145,65	0,00	145,65
d'enseignement			
23 – Culture	8 610,40	+ 106,51	8 716,91
24 – Sport	2 833,05	+ 49,00	2 882,05
25 – Jeunesse	1 442,69	- 3,85	1 438,84
26 – Famille, Enfance, Prévention	179 039,03	+ 5 086,00	184 125,03
Crédits d'investissement	52 290,33	+ 847,15	53 137,48
21 – Enseignement 2ème degré	44 300,08	+ 718,00	45 018,09
23 – Culture	1 942,33	- 104,96	1 837,36
24 – Sport	3 804,18	+ 350,39	4 154,58
25 – Jeunesse	354,50	+ 19,07	373,57
26 – Famille, Enfance, Prévention	1 889,24	- 135,36	1 753,88
Total Protection de l'enfance et	271 991,98	+ 6 182,29	278 174,27
Egalité des chances			

Encours d'autorisation de	179 751,05	+ 12 168,01	191 919,06
programme			
21 – Enseignement 2ème degré	159 620,87	+ 11 395,33	171 016,20
23 – Culture	5 755,56	+ 725,84	6 481,40
24 – Sport	6 710,23	+ 28,92	6 739,15
25 – Jeunesse	694,35	+ 20,93	715,28
26 - Famille, Enfance, Prévention	6 970,04	- 3,00	6 967,04

Politique 21 – Enseignement 2ème Degré

Les <u>crédits de fonctionnement</u> sont augmentés de 97,48 K€ du fait notamment de l'inscription de 150 K€ de crédits complémentaires au titre des participations attribuées aux collèges pour tenir compte de l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie (pour les charges restantes aux collèges). Il est d'autre part prévu 70,31 K€ de crédits destinés à participer aux frais de maintenance informatique des cités mixtes scolaires assurée par la Région.

En revanche, il est procédé à la restitution de 85,24 K€ sur les autres lignes de dépenses de fonctionnement des collèges afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

Il est à noter l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement de 221 K€ dans le cadre de la mise en œuvre pour la 2ème année du programme de mobilité européenne des collégiens bretilliens accrédité par l'agence ERASMUS.

Il est également proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 270 K€ pour le suivi du projet d'expérimentation de mise à disposition de protections hygiéniques dans les collèges afin de lutter contre la précarité menstruelle.

La hausse des <u>crédits d'investissement</u> de 718 K€ s'explique notamment par la correction à hauteur de 1 017,9 K€ d'une erreur matérielle sur les crédits destinés au versement d'une dotation aux collèges privés pour le financement de leurs équipements informatiques. Il est par ailleurs proposé le rephasage ou l'inscription sur l'exercice de 2 356,79 K€ de crédits destinés aux opérations de construction des collèges dont 2 120 K€ sur le futur collège de Melesse au regard du niveau d'avancement des travaux. Il est également prévu 319,78 K€ de crédits complémentaires sur le programme d'amélioration des collèges pour permettre la réalisation d'interventions qui n'ont pu se faire l'année dernière.

A l'inverse, 3 019,97 € de crédits affectés au programme de restructuration et d'extension des collèges sont reportés en raison du décalage de planning de certaines opérations dont celles du collège de Le Rheu et de la cité mixte scolaire de Combourg.

La revalorisation de 11 395,33 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de l'

augmentation de 9 323,78 K€ des enveloppes relatives au programme de restructuration et d'extension des collèges afin de tenir compte de l'actualisation des coûts ou du niveau d'avancement des travaux. En particulier, l'AP affectée au projet de rénovation et d'agrandissement du collège de Saint-Aubin-du-Cormier est révisée de 3 385 K€ pour permettre la validation de l'avant-projet définitif et le lancement des premières consultations et celle dédiée à la réhabilitation du collège de Cleunay à Rennes est également révisée de 2 405 K€.

Politique 23 - Culture

La hausse de 106,51 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> s'explique principalement par la reprise en charges de fonctionnement de 135 K€ de crédits inscrits initialement en investissement dans le cadre du marché de numérisation de documents d'archives. Il est par ailleurs inscrit 36 K€ de crédits complémentaires en matière de subventions au titre des conventions d'objectifs.

En revanche, il est procédé au report de 64,49 K€ de crédits contrats de territoire en faveur des actions culturelles afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

Les <u>crédits d'investissement</u> baissent de 104,96 K€ en raison notamment du transfert en fonctionnement de 134,44 K€ de crédits affectés à la numérisation de document d'archives. Il est d'autre part procédé au report de 44,6 K€ de crédits destinés à l'opération d'aménagement de la salle de lecture des archives départementales afin de les adapter au planning prévisionnel des travaux.

En revanche, 75,11 K€ de crédits contrats de territoire alloués au financement d'équipements culturels sont rephasés sur l'exercice pour permettre d'honorer le règlement de dossiers.

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 725,84 K€ s'explique essentiellement par le basculement sur l'enveloppe destinée au versement d'une subvention exceptionnelle pour la construction du musée d'histoire maritime à Saint-Malo des 1 001,48 K€ de crédits contrats de territoire réservés au financement de ce projet. Par ailleurs l'AP dédiée aux dépenses d'investissement des archives départementales est réduite de 225,37 K€ pour tenir compte de la requalification en charges de fonctionnement de la prestation de numérisation de documents d'archives.

Politique 24 – Sport

La hausse de 49 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> s'explique principalement par l'inscription de 55 K€ de crédits complémentaires pour l'entretien et la maintenance du stade couvert d'athlétisme.

Il est à noter l'ajustement de crédits en matière de subventions : à cet effet, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement de 180 K€ dont 60 K€ sur l'exercice en cours dans l'optique du financement de l'accueil de la flamme olympique 2024. Ce dossier sera soumis à l'examen lors d'une prochaine Commission permanente sous réserve des modalités de partenariat proposées par le COJOP.

Les <u>crédits d'investissement</u> sont augmentés de 350,39 K€ en raison notamment du rephasage sur l'exercice de 197,89 K€ de crédits de contrats de territoire destinés au financement des équipements sportifs territoriaux afin de les adapter au rythme de réalisation des projets subventionnés. Pour le même motif, 140 K€ de crédits d'aides en faveur des équipements sportifs communaux sont inscrits.

La revalorisation de 28,92 K€ de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> résulte essentiellement de l'augmentation de 39,91 K€ de l'AP consacrée à l'accompagnement de projets de construction ou rénovation d'équipements sportifs portés par les communes pour permettre d'engager de nouveaux dossiers.

Politique 25 – Jeunesse

La réduction des <u>crédits de fonctionnement</u> de 3,85 K€ s'explique par le report de crédits de contrats de territoire affectés au soutien d'actions en direction du jeune public afin de les adapter aux besoins réels.

Les <u>crédits d'investissement</u> et l'<u>encours d'autorisation de programme</u> sont augmentés respectivement de 19,07 K€ et 20,93 K€ en raison de l'inscription de crédits contrats de territoire destinés au

financement d'espaces jeunes ou de loisirs afin d'engager des nouveaux dossiers.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

C'est dans ce domaine qu'est enregistrée la modification la plus conséquente de cette décision modificative.

Il est en effet prévu <u>en fonctionnement</u> l'inscription de 5 086 K€ de crédits complémentaires pour permettre notamment de couvrir l'augmentation anticipée des dépenses liée à une activité croissante et à la mise en œuvre des mesures connues à ce jour découlant de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Ces besoins portent notamment sur la création de places d'accueil nécessaire pour répondre à la saturation du dispositif de prise en charge des jeunes à problématiques multiples qui nécessitent une prise en charge atypique. Au total, il est inscrit 2 519,14 K€ de crédits supplémentaires sur les lignes de frais de séjour dont 1 503,06 K€ pour financer l'ouverture de nouveaux lieux de vie sur des secteurs géographiques peu dotés de places d'accueil, un dispositif d'accueil temporaire et des places supplémentaires de placement à domicile.

Sur les allocations mensuelles, il est prévu 840 K€ de crédits complémentaires afin de tenir compte du niveau de consommation constaté depuis le début de l'année, d'anticiper une demande sociale qui pourrait évoluer avec l'accueil de réfugiés ukrainiens dans l'attente de droits à l'allocation de demandeur d'asile et d'intégrer l'impact de la loi du 7 février 2022 sur le placement de l'enfant auprès d'un tiers digne de confiance.

Les crédits portant sur les remboursements de frais de placement et les indemnités d'entretien à destination des assistants familiaux sont par ailleurs augmentés de 620 K€.

Il est également inscrit 400 K€ de crédits supplémentaires sur la ligne afférente aux frais de transport de l'aide sociale à l'enfance pour tenir compte de l'augmentation du prix du carburant.

La réduction des <u>crédits d'investissement</u> de 135,36 K€ s'explique principalement par le report sur les exercices suivants de 170,49 K€ de crédits contrats de territoire alloués au financement de structures d'accueil d'enfants afin de les adapter au calendrier des projets subventionnés.

En revanche, 35 K€ de crédits destinés à l'acquisition de locaux dans le cadre de l'hébergement de mineurs non accompagnés sont rephasés sur l'exercice afin de permettre l'achat d'un bien immobilier.

La diminution de 3 K€ de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> s'explique par un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe affectée à l'acquisition de matériels de puériculture par les services de la Protection maternelle infantile.

COMMISSION 3
SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	457 717,60	+ 1 398,62	459 116,22
31 – Personnes handicapées	171 058,70	+ 227,60	171 286,30
32 – Personnes âgées	146 010,19	- 176,72	145 833,47
33 – Insertion	138 692,45	+ 1 097,73	139 790,18
34 – Actions sociales diverses	112,70	0,00	112,70
35 – Coopération et solidarité	1 256,00	+ 250,00	1 506,00
internationales			
36 – Logement	567,60	0,00	567,60
37 – Politiques transversales	20,00	0,00	20,00
Crédits d'investissement	29 804,16	+ 1 694,35	31 498,50
31 – Personnes handicapées	5 375,09	0,00	5 375,09
32 – Personnes âgées	3 746,84	+ 1 261,13	5 007,97
33 – Insertion	586,73	+ 200,00	786,73
34 – Actions sociales diverses	4 486,78	+ 124,96	4 611,74
35 – Coopération et solidarité	243,19	0,00	243,19
internationales			
36 – Logement	15 365,54	+ 108,25	15 473,79
Total Solidarités et Lutte contre	487 521,76	+ 3 092,96	490 614,72
les exclusions			

Encours d'autorisation de	89 902,21	+ 956,04	90 858,25
programme			
31 – Personnes handicapées	9 966,97	0,00	9 966,97
32 – Personnes âgées	21 745,82	+ 136,68	21 882,50
33 – Insertion	586,73	+ 490,00	1 076,73
34 – Actions sociales diverses	9 531,46	+ 312,96	9 844,42
35 – Coopération et solidarité	302,39	0,00	302,39
internationales			
36 – Logement	47 768,84	+ 16,40	47 785,24

Politique 31 – Personnes handicapées

La hausse de 227,6 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> s'explique par l'inscription de crédits complémentaires sur le transport adapté afin de tenir compte de l'augmentation du niveau de consommation constatée depuis le début de l'année résultant d'un nombre de circuits plus important.

Politique 32 – Personnes âgées

La diminution de 176,72 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> s'explique essentiellement par un ajustement à la baisse de 140 K€ de la ligne des frais de séjour en établissements pour personnes âgées et par une réduction de 44,2 K€ de crédits d'études sur le secteur des personnes âgées afin de les adapter aux besoins réels.

La hausse des <u>crédits d'investissement</u> de 1 261,13 K€ s'explique notamment par le rephasage sur l'exercice de 650,03 K€ de crédits affectés au financement de projets d'adaptation ou de rénovation des espaces collectifs et d'équipements permettant de lutter contre l'isolement dans le cadre du fonds de soutien en faveur des établissements pour personnes âgées afin de répondre aux besoins de paiement. 600 K€ de crédits du fonds d'urgence départemental sont par ailleurs transférés sur cette politique pour financer la décarbonisation de la flotte automobile des services d'aide à domicilie en subventionnement l'achat de véhicules propres.

L'augmentation de 136,68 K€ de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> résulte également d'un redéploiement à hauteur de 600 K€ de l'enveloppe du Fonds d'urgence 35 afin de soutenir l'acquisition

de véhicules propres par les services d'aide à domicile.

En revanche, il est procédé à une réduction de 463,32 K€ de l'AP relative au financement des opérations de construction ou de rénovation des structures pour personnes âgées afin de l'ajuster aux montants des aides réellement attribuées.

Politique 33 – Insertion

La hausse des <u>crédits de fonctionnement</u> de 1 097,73 K€ s'explique principalement par l'inscription de 694,59 K€ de crédits pour permettre la mise en œuvre de mesures dans le cadre de la programmation des fonds de relance européenne REACT-EU et de la gestion des fonds sociaux européens du nouveau programme FSE+. Il est également prévu 287,93 K€ de crédits supplémentaires pour le financement d'actions dans le but d'améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette dépense engagée par le Département sera entièrement compensée par une recette de l'Etat. Par ailleurs, des crédits complémentaires à hauteur de 115,21 K€ sont inscrits afin d'enregistrer des admissions en nonvaleur présentées dans le cadre de cette session.

L'accroissement de 200 K€ des <u>crédits d'investissement</u> et de 490 K€ de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> s'explique par un ajustement de l'enveloppe destinée à l'attribution de subventions à l'investissement dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Il est notamment prévu les crédits nécessaires pour le financement du projet de restructuration des locaux du foyer d'accueil et du centre d'hébergement de l'Association Malouine d'Insertion et de Développement Social dont le dossier est soumis à examen dans le cadre de cette session et le redéploiement de crédits du fonds d'urgence départemental afin de soutenir des projets d'investissement matériel auprès des structures de l'insertion par l'activité économique.

Politique 34 – Actions sociales diverses

Les <u>crédits d'investissement</u> sont augmentés de 124,96 K€ en raison principalement de l'inscription de 97,23 K€ de crédits complémentaires sur l'opération d'extension de l'espace social commun de Dol-de-Bretagne pour permettre de solder les marchés de travaux.

La revalorisation de 312,96 K€ de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> s'explique par l'augmentation des enveloppes destinées aux projets de réalisation des espaces sociaux communs de Maurepas à Rennes et de Dol-de-Bretagne afin de les caler aux coûts actualisés des opérations.

Politique 35 – Coopération et solidarité internationales

L'augmentation de 250 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> correspond à l'inscription des crédits du fonds de solidarité départemental visant à soutenir les initiatives locales menées par des associations ou collectivités bretilliennes mobilisées en faveur du peuple ukrainien et des réfugiés conformément au principe de mise en œuvre fixé lors de la session de mars 2022. Les actions déjà intervenues ont en effet été financées transitoirement par redéploiement d'autres crédits de subventions, comme précisé dans cette délibération de mars.

Politique 36 – Logement

L'augmentation de 108,25 K€ des <u>crédits d'investissement</u> résulte d'un rephasage sur l'exercice de crédits contrats de territoire affectés au financement de l'habitat pour permettre d'honorer le paiement de dossiers de subventions.

La hausse de l'<u>encours d'autorisation de programme</u> de 16,4 K€ est due essentiellement à une augmentation de l'enveloppe des contrats de territoires allouée au financement de l'habitat pour l'adapter aux besoins réels. Sur les dispositifs de soutien aux logements, le niveau de l'encours est globalement maintenu avec cependant quelques redéploiements. En particulier, l'AP relative au financement de la production de logements locatifs sociaux est revalorisée de 1 148,03 K€ pour anticiper d'éventuels besoins complémentaires et celle destinée à la délégation des aides de 418,5 K€, afin de l'

ajuster à une programmation plus importante que prévue. Ces revalorisations sont compensées par des réductions sur d'autres enveloppes dont celles dédiées au financement du parc privé ou à l'accompagnement des projets de réhabilitation du parc locatif social pour tenir compte des montants réellement attribués.

COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	271 567,56	+ 4 767,99	276 335,55
40 – Ressources humaines	173 264,63	+ 3 612,71	176 877,34
41 – Finances, Moyens des	64 276,52	+ 1 129,89	65 406,41
services			
42 – Sécurité	34 026,41	+ 25,39	34 051,80
Crédits d'investissement	91 124,79	+ 596,07	91 720,86
40 – Ressources humaines	129,00	- 37,80	91,20
41 – Finances, Moyens des	81 939,40	+ 418,99	82 358,39
services			
42 – Sécurité	9 056,40	+ 214,88	9 271,28
Total Finances, Citoyenneté,	362 692,35	+ 5 364,06	368 056,41
Moyens des services			

Encours d'autorisation de	58 877,53	- 872,86	58 004,67
programme			
40 – Ressources humaines 41 – Finances, Moyens des	216,47 42 879,66	- 70,12 - 1 661,51	146,35 41 218,15
services 42 – Sécurité	15 781,40	+ 858,77	16 640,18

Politique 40 – Ressources humaines

L'augmentation des <u>crédits de fonctionnement</u> de 3 612,71 K€ résulte notamment de l'inscription de 1 200 K€ de crédits complémentaires en charges de personnel pour financer la revalorisation du régime indemnitaire des agents départementaux et la mise en œuvre des mesures du Ségur de la santé pour certains agents de la filière sociale et médico-sociale. Il est également prévu 1 200 K€ de crédits supplémentaires afin d'intégrer la hausse du point d'indice de la fonction publique à venir. Il est par ailleurs inscrit 835 K€ de crédits pour permettre le recrutement de personnels en renfort dans les CDAS et à la MDPH. Pour ces derniers, le Département bénéficiera de financements complémentaires de la CNSA.

Par ailleurs, il est prévu la création d'un poste de directeur.trice général.e adjoint.e (emploi fonctionnel), pour permettre de pourvoir au remplacement d'un directeur général de pôle avant son départ effectif de la collectivité.

La réduction de 37,8 K€ des <u>crédits d'investissement</u> et de 70,12 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par un ajustement des enveloppes destinées à l'attribution de prêts au personnel et à des acquisitions de matériels afin de les ajuster aux besoins réels.

Politique 41 – Finances, Moyens des services

Les <u>crédits de fonctionnement</u> enregistrent une hausse de 1129,89 K€ en raison notamment de l'inscription de 500 K€ de crédits complémentaires sur la ligne relative à l'achat de carburant pour faire face à l'augmentation des prix. D'autre part, les crédits destinés aux dépenses de maintenance et de prestations informatiques sont augmentés de 324,28 K€ pour répondre aux besoins réels. Par ailleurs, des crédits supplémentaires à hauteur de 70,69 K€ sont prévus sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments des services afin de les adapter aux besoins.

La hausse des <u>crédits d'investissement</u> de 419 K€ résulte notamment de l'inscription de 1042,39 K€ de crédits complémentaires destinés à la mise en œuvre de la feuille de route numérique au regard des besoins sur les projets associés. Il est également prévu 190,12 K€ de crédits supplémentaires pour permettre la réalisation de travaux de finalisation sur la partie relative aux locaux techniques du Département de la plateforme logistique mutualisée sur le site du Hil.

A l'inverse, conformément à la nouvelle répartition du fonds d'urgence soumise à examen dans le cadre de cette session, les 750 K€ de crédits positionnés initialement sur cette politique sont redéployés entre les différents volets et dispositifs sectoriels.

La réduction de l'encours d'autorisation de programme de 1661,51 K€ s'explique principalement par le redéploiement de l'enveloppe du Fonds d'urgence 35 inscrite initialement sur cette politique à hauteur de 1500 K€. Il est également procédé à une diminution de 946,25 K€ l'AP destinée au programme de maintenance des bâtiments des services correspondant essentiellement à la restitution de crédits suite à l'arrêt du projet de rénovation du bâtiment administratif du site de Malifeu à Rennes. Une revalorisation de 1046,13 K€ est en revanche opérée sur l'enveloppe affectée à la mise en œuvre de la feuille de route numérique pour tenir compte des besoins réels liés à l'avancement des projets.

Politique 42 – Sécurité

La hausse de 25,39 K€ des <u>crédits de fonctionnement</u> se justifie principalement par un ajustement des crédits affectés à la location d'équipements ou modulaires sur les centres d'incendie et de secours.

L'augmentation des <u>crédits d'investissement</u> de 214,88 K€ résulte essentiellement du rephasage sur l'exercice de 361,71 K€ de crédits affectés à la construction du centre d'incendie et de secours de Rennes Centre afin de les adapter à l'échéancier des travaux et de l'inscription de 226,54 K€ de crédits destinés à la réalisation des locaux du SDIS de la plateforme logistique mutualisée pour tenir compte d'une réévaluation du coût de l'opération.

En revanche, un crédit de 191,16 K€ prévu sur les autres opérations du programme de construction ou de restructuration des casernes est reporté au regard de l'état d'avancement des travaux.

La revalorisation de 858,77 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par la revalorisation des enveloppes relatives au programme de construction des centres d'incendie et de secours pour tenir compte de l'estimation actualisée des montants des marchés de travaux

Décide:

- d'approuver la décision modificative n°1 2022 du budget principal détaillé dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;
- d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative ;
- d'approuver la création des autorisations d'engagement millésimées 2022 suivantes :

Code	Objet	Encours
EDSPF007	ERASMUS – Mobilité Européenne des collégiens	221 000,00 €
EDSPF008	Actions éducatives Egalité	270 000,00 €
FLAMF001	Flamme olympique Paris 2024	180 000,00 €

- d'approuver la décision modificative n°1 2022 des budgets annexes « Bioagropolis », « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » tel qu'ils figurent dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints.
- d'approuver la création du support budgétaire suivant au tableau des emplois :

Intitulé	Catégorie	Cadre d'emploi
Directeur.trice Général.e Adjoint.e (emploi fonctionnel)	А	Emploi fonctionnel

- de procéder à la clôture des autorisations de programme et d'engagement listées en annexe.

Vote:

Pour : 32 Contre : 22 Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à la majorité.

Transmis en Préfecture le : 5 juillet 2022

ID: AD20220032

Signé électroniquement le mercredi 06 juillet 2022 Pour le Président et par délégation, Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation Vincent RAUT